

L'ampleur de la crise économique et financière actuelle revitalise les débats sur le rôle de la puissance publique. Même s'il ne s'agit plus de remettre en cause l'économie du marché comme le font les mouvements anti-capitalistes, la fonction normative et, par voie de conséquence régulatrice, de l'Etat est de nouveau à l'ordre du jour. Le domaine de la fiscalité et plus généralement des finances publiques a constitué le terrain de choix pour la redécouverte des vertus du rôle de l'Etat d'autant plus qu'à l'exception des Etats pétroliers, la quasi-totalité des activités économiques sont, dans les Etats organisés, fiscalisées et procurent à l'Etat entre 85% et 90% de ses ressources financières.

En effet, dans le monde anglo-saxon, le libéralisme poussé à l'extrême a conduit à réclamer moins d'impôts et donc moins de dépenses publiques et moins d'interventionnisme de la part de la puissance publique. L'escalade de la réduction des impôts a été engagée par suite à la politique menée par REGAN (aux USA) et Mme THATCHER (au Royaume-Uni) à la fin du siècle dernier. Le nivellement fiscal par le bas risque de compromettre la fonction de développement social et économique que seul la puissance publique est en mesure de prendre en charge à travers les services publics. Mais la crise actuelle semble avoir conduit tous les agents économiques à redécouvrir les vertus de l'impôt et des finances publiques puisque toutes les entreprises en difficultés dans tous les pays, et surtout dans les plus libéraux, crient au secours et sollicitent les finances publiques, au nom de la préservation des emplois, pour surmonter leurs difficultés.

Au-delà des responsabilités dans l'avènement de cette crise, il y a une quasi-unanimité des spécialistes et des décideurs, y compris aux USA, sur le fait que l'absence de régulation est la principale cause du déséquilibre qui a provoqué une crise, probablement sans précédent depuis 1929. Le principe de la réhabilitation des normes pour réguler les finances est acquis et il reste à en déterminer la teneur. De même, le droit fiscal, en ce qu'il est le droit de mobilisation des ressources financières de l'Etat, se doit de se restructurer pour mieux répondre aux exigences de la conjoncture et préserver les droits du contribuable contre la tentation d'abus de l'instrument fiscal et de confiscation fiscale qui pousse à la fraude. L'actuel débat passionné et vif sur les paradis fiscaux est une autre dimension de l'importance de la fiscalité et son interaction avec l'économie.

Plus généralement, le droit des finances publiques est confronté aux défis de la crise et il se doit de répondre immédiatement aux exigences de la sortie de crise sans hypothéquer le développement équilibré et harmonieux de nos sociétés tout en respectant le droit des générations futures, en évitant le surendettement et en préservant l'environnement.

Le droit des finances publiques a un grand rôle à jouer dans ce nouveau contexte et mérite qu'on lui consacre un atelier.